



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 70085

Texte de la question

M. Éric Straumann alerte Mme la ministre de la santé et des sports sur le malaise qui règne au sein de la profession de médecins généralistes. En effet, la démographie médicale est en forte baisse: pénalisés par des tâches administratives et des taxes parfois injustes (TP, taxes sur salaires, URSSAF, etc.), les jeunes préfèrent être salariés plutôt que libéraux, voire changent même de métier. Ce n'est, pour certains d'entre eux, plus une question de rentabilité mais de survie financière de la profession. Ainsi, en Alsace, et plus précisément à Strasbourg, le " *numerus clausus* " en 1ère année des études médicales s'élève à 235 pour 1900 candidats inscrits pour cette année 2009-2010. Il était aux environs de 500 dans les années 70. La formation des étudiants en médecine ne posait aucun problème logistique à l'époque (malgré le nombre) dans des locaux identiques aux actuels et permettant de faire tourner les services des hôpitaux sans faire appel aux médecins étrangers. Le quota actuel ne suffit plus à renouveler et à assurer la relève des médecins partant à la retraite. Les premiers dégâts sont déjà perceptibles comme les rendez-vous auprès des spécialistes, qui courent souvent sur des délais de plusieurs mois à un an, la fermeture du service de dermatologie de l'hôpital Pasteur de Colmar, par manque de praticiens, la compensation du manque d'effectif d'internes dans les services par des médecins étrangers aux diplômes de qualité variable, la désertification des campagnes alsaciennes par les médecins généralistes par manque d'attrait à une profession dont la pénibilité horaire (plus de 70 heures par semaine) et l'insuffisance de rémunération par rapport au nombre d'années d'études (minimum 8 ans après le bac) ne favorisent plus les vocations de médecins de campagne. Et cette désertification va s'étendre rapidement aux zones urbaines. La situation s'est d'autant plus dégradée que les accords tarifaires signés en juillet 2007 n'ont toujours pas été honorés (promesse d'une consultation à 23 euros). Aussi, il lui demande les mesures qu'elle compte prendre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70085

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1024

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)